



BULLETIN D'ADHÉSION – RÉADHÉSION PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Syndicat National
ACTION ET DÉMOCRATIE CFE CGC
2023/2024 (du 1^{er} septembre au 31 août)
à imprimer et à retourner avec la cotisation à
Action et Démocratie CFE CGC
23 rue Emile Zola 62660 BEUVRY

Contacts : Michel PAILLARD
Vincent MÉHAY
Coprésidents académiques
Tél. : 06 07 06 16 29 & 06 26 29 32 16
Mail : ad.aclille@gmail.com
Site Académique : ad-aclille.fr
Site National : www.actionetdemocratie.com

Référents nationaux : Julie ALIVON 06 45 80 27 83 julie.actionetdemocratie@gmail.com
Caroline DECK 06 16 27 86 17 deck.caroline@yahoo.fr
Jean-François BLAZY 06 48 79 59 39 jeffas66@hotmail.com

Déjà adhérent(e) en 2022/2023 Syndicalisation nouvelle

Madame Monsieur

Nom Prénom Date de naissance | | | | |

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail de contact

Académie de Mail académique

Spécificité du poste :

Catégorie A B C Contractuel

Temps plein Temps partiel, quotité de travail % Autre :

Établissement Code établissement Ville

Date | | | | | Signature

Pourquoi se syndiquer à Action et Démocratie ?

- Parce que nous sommes des cadres et devons être défendus en tant que tels
- Parce que nous sommes un syndicat autonome et indépendant
- Parce que vous pouvez compter sur une équipe soudée autour du Secrétariat et du Bureau National pour défendre vos intérêts
- Parce que nous avons fait nos preuves, tant en matière de compétence syndicale que dans nos interventions
- Parce que A&D est un syndicat de proximité qui privilégie l'accompagnement de votre carrière !

ACTION et DÉMOCRATIE CFE-CGC - Syndicat de l'Éducation et des Services Publics

- Représenté au Conseil supérieur de l'éducation CSE
- Représenté au Conseil Commun de la Fonction Publique
- Représenté au Conseil Supérieur de la Fonction publique d'Etat CSFP (recours disciplinaire sur les réformes)
- Représenté au CIAS Comité Interministériel d'Action Sociale

A & D SYNDICAT NATIONAL

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL - TECHNIQUE ET
PROFESSIONNEL PREMIER DEGRÉ - SECOND DEGRÉ
CPGE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE MÉDICALE
CNED – CANOPÉ – IUT – GIP – CROUS

COTISATIONS ANNUELLES 2023-2024

Catégorie	Montant	Coût après déduction fiscale
C	60,00	20,00
B	80,00	27,00
A	110,00	37,00
Contractuel	58,00	19,00
Disponibilité	20,00	7,00
Temps partiel	Cotisation au prorata	
Longue Maladie Retraités	½ tarif	

Comment régler la cotisation annuelle ?

- **Par chèque à l'ordre d'Action & Démocratie**
1 ou 3 chèques au tarif ci-contre, encaissés mensuellement à partir de fin septembre
- **Par prélèvement automatique reconductible les années suivantes, en 1 ou 3 fois** (réduction de 10% de votre cotisation)
Si renouvellement, fin octobre ou fin octobre-JANVIER-mars. Pour les adhésions en cours d'année, nous consulter. Le formulaire de prélèvement automatique est sur www.actionetdemocratie.com

Pour une pré syndicalisation avant le 30 septembre de l'année en cours, réduction de 10% sur le tarif ci-contre (avantage non cumulable avec la réduction de 10% prélèvement automatique).



ACTION et DÉMOCRATIE CFE CGC ACADÉMIE DE LILLE

*Enseignement professionnel, général,
technologique, de CPE et d'Agents*



Cher(e) collègue et ami(e)

Comme nous vous l'avions promis, grâce à votre vote aux Elections Professionnelles du 8 décembre 2022 et pour le plus grand désespoir de nos détracteurs, **nous avons confirmé notre représentativité à l'échelon académique mais aussi à l'échelon national avec une progression de 33%. Désormais, Action et Démocratie :**

- **possède deux sièges à la CAPA 2nd degré sur tous les corps (PLP, certifiés, agrégés, CPE, Psy EN) avec Carine Cerdan, Muriel Vandeville, Farid Yahiaoui et Coralie Larivière**
- **est n°2 à la CCP des contractuels enseignants et d'éducation avec Alexia Forgez et Dany Luc soutenus par Jean-Louis Szatkowski et Souad Denis-Clément**
- **possède 1 siège à la CCP des ATPSS de catégorie A (administratifs, technique, pédagogique, social et de santé) avec Cécile Ghilbert et Manon Dubois**
- **possède 2 sièges au CAEN avec Sylvie Vinsard, Laurent Hary, Soline Joly et Stéphane Avril**
- **bénéficie, pour les Professeurs des Ecoles, des compétences de Julien Fourdrignier et de Marie Parent**
- **est représenté, pour les stagiaires et étudiants, par Coralie Larivière, Carine Cerdan et Matthieu Skrzypczak**
- **est représentatif aux commissions médicales départementales avec Mélika Dierendonck et Laurence Potier pour le Nord et Muriel Vandeville, Farid Yahiaoui, Laurence Deplanque, Laure Le Joseph pour le Pas de Calais**

Nous sommes bien évidemment présents aussi au niveau national :

- **Présents au Conseil Commun de la Fonction Publique ainsi qu'au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat**
- **Représentés avec Michel Paillard au Conseil Inter-Ministériel d'Action Sociale**

Nous sommes fiers de notre indépendance syndicale et nous sommes autonomes en termes de syndicalisation et de fonctionnement.

Encore Merci de votre fidélité dans votre syndicat. Toute somme versée à notre organisation avant le 31 décembre 2023, sera déductible des impôts sur la base de 66% du montant versé, voire même en crédit d'impôts pour les collègues non imposables.

**A plusieurs nous sommes plus forts
Un grand MERCI pour les 1183 voix au CSA de proximité de Lille
lors des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022**

Nous restons à ton écoute et à ta disposition pour tout problème.
Bien amicalement, le Bureau Académique.

Michel Paillard, Vincent Méhay et Sylvie Vinsard pour le Bureau Académique



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RECONDUCTIBLE

ADHÉSION du 1^{er} septembre au 31 août

ACTION ET DÉMOCRATIE - CFE CGC LILLE

23 rue Emile Zola 62660 BEUVRY

Je choisis de payer ma cotisation syndicale par prélèvement automatique.

Il sera reconduit automatiquement les années suivantes et je serai averti de son renouvellement avant chaque rentrée scolaire.

Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires sur ma situation professionnelle (échelon, adresse...), choisir un autre moyen de paiement ou ne pas réadhérer en le signalant au service adhésions **avant le 25 septembre.**

Retourner cet imprimé en y joignant obligatoirement :

Le bulletin d'adhésion

Un relevé d'identité bancaire ou postal

à :

**Action et Démocratie CFE CGC,
Service adhésions
9 rue de la Charente
68270 WITTENHEIM**

Je soussigné(e)

.....
autorise Action et Démocratie à prélever sur mon compte le montant de ma cotisation annuelle qui s'élève à€ et **accepte le renouvellement annuel.**

Une seule fois (30/10 si renouvellement, sinon mois en cours et obligatoirement en 1 fois si adhésion après le 15 mars)

Trois fois (30/10, 30/01 et le 30/03) en 2 fois si adhésion après le 1^{er} janvier (nous consulter pour les dates)



Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Action et Démocratie CFE CGC** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Action et Démocratie CFE CGC**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat :

A	D								
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

Débiteur :

Votre NOM et Prénom : _____

Votre Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays :

IBAN :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Créancier :

Action et démocratie CFE-CGC

9 rue de la Charente

68270 WITTENHEIM - FRANCE

Paiement : Récurrent/Répétitif

A Le

Signature avec la mention « *lu et approuvé* »

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

MERCI de compléter tous les champs du mandat et de joindre un RIB

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par Action et Démocratie que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.